Education Sud 76-27

Union syndicale Solidaires

Déposé le 13/03/2021
À distribuer avant le 20/03/2021

NUMERO 108
mars 2021

ROUEN PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

# Les faux-derches

Il y a un an, face aux ritournelles médiatiques alors en vogue, nous affirmions que « le monde d'après la crise » ne serait pas meilleur que celui d'avant et qu'il pourrait même se révéler bien pire encore. Aujourd'hui, nous en avons la confirmation. La vérification de ces prédictions ne doit certes rien à une pratique de l'art de la pythonisse dans Sud éducation, il suffisait simplement d'anticiper sur le développement des politiques anti-sociales menées depuis des décennies. Et, à partir de là, on ne risquait guère de se fourvoyer. Qu'on en juge.

Les effectifs dans les classes ne sont pas prés de décroître. Alors que la pandémie met une nouvelle fois en évidence la nocivité des sur-effectifs, alors que Blanquer proclame l'urgente nécessité de doter l'école en moyens nouveaux pour combattre les inégalités, il supprime 1800 postes dans le second degré et 500 dans le premier.

Les conditions de travail se dégradent. Les AESH en savent quelque chose. On leur demande de devenir polyvalents et de travailler plus sans gagner davantage.
La précarité progresse. On enrôle des étudiant-e-s en licence pour pallier, à peu de frais, la pénurie programmée des enseignant-e-s titulaires.

Les moyens financiers se tarissent. En particulier, pour les élèves en situation de handicap qui, dans un système à prétention égalitaire, devraient être l'objet de toutes les priorités.

Les inégalités s'envolent. Y compris dans notre secteur professionnel, où les femmes reçoivent en moyenne une rémunération inférieure d'un quart à celle de leurs collègues masculins. Toutefois, en matière de pognon, il y a quand même de bonnes nouvelles. Mais elles ne nous sont pas réservées. Ainsi, les actionnaires du CAC 40 verront leurs dividendes à la hausse. Nous voilà rassurés.

La pression sur les personnels s'accentue et la hiérarchie est invitée à serrer la vis à celles et ceux qui s'aviseraient de ronchonner. Certains chefaillons ne s'en privent pas. Il est vrai que l'exemple vient de haut. Certains ministres rivalisent de déclarations martiales visant à bétonner ordre moral et ordre social. Dans le même temps, leurs collègues chargés d'enjoliver le propos s'évertuent à nous convaincre que tout cela est pour notre bien. Au bal des faux-derches, Macron et ses sbires sont maîtres de ballet.

Cependant, au sein de ce tableau sinistre, on trouve des raisons d'espérer. Ici ou là, dans des collèges, on s'auto-organise pour refuser des DHG de misère. Des écoles se mettent en grève pour arracher les moyens qui leur font défaut. Des AESH se mobilisent pour prétendre à un avenir plus décent.

**Ces initiatives encore dispersées, nous pouvons œuvrer à les réunir en un mouvement social d'ensemble. C'est à cette tâche que, sans attendre, nous devons nous atteler.**

*Journal réalisé collectivement*
*par les adhérent-e-s de SUD-Éducation*
*et imprimé par eux*
*Numéro de CPPAP : 0313 S 05109*
*Directrice de publication : G. FRANCOIS*
*Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s*
*Abonnement : 20€*
***SUD-Éducation 76-27***
*8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen*
*tel : 02 35 89 89 83* sudeduc7627@orange.fr
*http://www.sud-education-hautenormandie.org/*
*https://www.facebook.com/sudeducation7627*

## Sommaire

***Page 1 : Édito***
***Page 2 : Grenelle de l'Éducation***
***Page 3 : Mobilisations des AESH***
***Page 4 & 5 : DHG & EPS victime du COVID***
***Page 6 : L'anglais à la FAC vendu au privé***
***Page 7 : Des pauvres à l'ENA***
***Page 8 & 9 : LSF & égalité femme - homme***
***Page 10 & 11 : Sans-papiers & Protocole COVID***
***Page 12 : CP voie professionnelle***

**NOUVEAU SITE WEB !!!**
https://sudeduc7627.org/

# Grenelle de l'Éducation : décidément, ce n'est pas dans les salons qu'on obtient satisfaction !

**D'abord côté salaires, c'est la misère !**

Tous les enseignants et enseignantes, à l'exception des professeurs documentalistes, ont touché pour l'année 2021 (en retard d'ailleurs) une prime informatique de 150€ net. En mai, a priori, devrait être versée « une prime d'attractivité » seulement pour les collègues qui sont aux échelons 1 à 7 inclus. Elle sera de 100€ net par mois à l'échelon 1 (1197 € annuels), de 89€ à l'échelon 3 et sera dégressive jusqu'à 35.58€ par mois aux échelons 6 et 7. Au-delà : rien. Seulement 31% des enseignants en bénéficieront. La prime sera moins importante pour les contractuels : de 53 € à 27€. Donc, pour 69% des enseignants la revalorisation va se limiter à une prime informatique de 12€ par mois ! Tout ça pour ça !

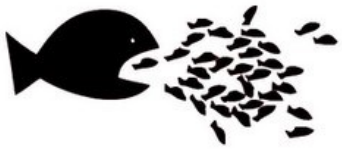

**Par contre, jackpot du côté des attaques supplémentaires**

Blanquer annonce une « nouvelle étape » pour 2022. Mais il ne parle pas de loi de programmation. L'idée d'une véritable revalorisation étalée sur plusieurs années hissant les salaires enseignants français à la hauteur du standard européen semble bien abandonnée. Par contre, les contreparties, elles, sont bien inscrites dans la conclusion « du colloque sur le professeur du 21ème siècle (sic !) » du Grenelle de l'éducation. Ainsi les groupes de travail ont imaginé de lier la revalorisation à un devoir d'astreinte au remplacement. Elle dépendra aussi des formations suivies hors temps scolaire. Les primes pourront varier en fonction des lieux. La rémunération pourra varier selon « le mérite ». Par exemple « *les projets innovants (avec droit à l'erreur, merci !), certaines expérimentations devraient pouvoir être récompensés »*. C'est le cas aussi de « certaines fonctions objectivées qui demandent un investissement préalable » (pffff). Le Grenelle recommande aussi de supprimer les accords PPCR et l'avancement à l'ancienneté. Car l'enjeu est de taille : l'avancement à l'ancienneté c'est 350 millions par an, beaucoup plus que toutes les indemnités qui pourraient être imaginées.

**Une refonte complète du métier en perspective**

Le colloque a avancé d'autres idées. Par exemple réécrire le référentiel de compétences des enseignants pour en faire un cadre contraignant organisant la progression de carrière. La carrière dépendrait de la conformité acquise à travers des « formations » aux attendus fixés par le référentiel… avec la mise en place des formations fondées sur « l'apprentissage actif et collaboratif », avec un dispositif d'observation et de formation par les pairs, et le développement de formations en fonction d'objectifs partagés de l'établissement. Note bien que les formations seraient toujours décidées sans l'avis des enseignants (« par l'établissement ») et que l'argument des pairs est lié à « un dispositif d'observation ». Le tout aboutit à « un système de valorisation » dans la carrière des enseignants. Des « temps collectifs » seraient introduits dans les obligations de service pour surveiller le maintien de la conformité des enseignants. Inutile de chercher où les auteurs ont trouvé ce modèle. Ils l'indiquent eux-mêmes : c'est Singapour. Un pays où les enseignants sont surveillés et évalués en permanence en formation et dans leur classe par des pairs un peu plus anciens, selon un système de grades sophistiqué.

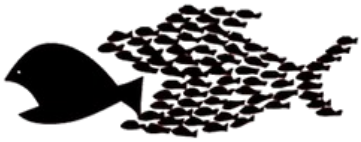

Bref ces projets institutionnalisent le contrôle généralisé des uns sur les autres et l'avancement soumis à l'obéissance à des normes autoritaires et réactionnaires. Et les organisations syndicales de notre secteur qui y ont participé, même celles qui ont fini par en sortir, ont contribué à cette régression !

# Mobilisations des AESH

Le 11 février dernier, des rassemblements se sont tenus à Rouen et à Evreux à l'appel de l'intersyndicale pour porter un certain nombre de revendications concernant les AESH.
A Rouen, une délégation de 4 personnes a été reçue au rectorat (3 collègues AESH et un représentant de l'intersyndicale). L'écoute a été polie mais aucune réponse n'a été donnée...

Les revendications portées étaient les suivantes :
**. Une revalorisation salariale immédiate**
**. Un emploi à temps complet pour tou.te.s les AESH**
**. La création d'un vrai statut de catégorie B de la Fonction publique**
**. La titularisation de tou.te.s les AESH**
**. Une campagne, sans délai, de recrutement par les DSDEN sans recourir aux volontaires du Service Civique**
**. Le versement de la prime REP et REP+ pour les AESH qui exercent dans les établissements REP et REP+**

Dans l'académie de Normandie, des élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement auquel ils ont droit faute d'un nombre insuffisant d'AESH.
Dans l'Eure, en septembre, 94 % des élèves en situation de handicap étaient accompagnés. En janvier ce taux est descendu à 88 %.

Ces élèves sont négligés par le ministère et les AESH laissé-e-s dans la pauvreté, la précarité et le constat souvent criant d'un manque de moyens pour assister des enfants en situation difficile face à l'école, au collège.
Rappelons que pour les AESH c'est en moyenne une rémunération de 760 euros pour 24h de service hebdomadaire...Cela concerne 100000 professionnels, qui doivent enchaîner 2 CDD de 3 ans pour obtenir un CDI (de 24H...)
Certains, certaines ont des contrats à temps partiel de 22h ou encore 15H...

Pour le gouvernement, il est certain que ces enfants et ce personnel ne doivent pas être rangés dans la case « premiers de cordée » !
Vous savez, la case où sont rangés ceux qui reçoivent des milliards d'aide sans contrepartie, celle des propriétaires des 80 milliards d'évasion fiscale par an, la case de ceux et celles qui peuvent être vacciné-e-s avant les autres...
Mais si, rappelez-vous ! Ceux dont la parole est portée à longueur de temps dans les médias, et qui se donnent des airs de respectabilité et de compétence, pour gérer nos vies à notre place...

Bref, en gérant l'État comme une grande entreprise, ce gouvernement met volontairement de côté toutes celles et ceux qui ne sont pas et ne seront pas, à ses yeux, les « winners » de cette société de concurrence généralisée.
Avec les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), la mutualisation (terme très employé dans l'industrie) a pour conséquence de multiplier les déplacements, les emplois du temps impossibles, les difficultés d'intégration dans les équipes...au détriment en premier lieu des élèves.

**Évidemment, tout cela n'est pas acceptable, et la situation des AESH concerne tout le monde, personnels de l'Éducation Nationale et parents.**
**Il faudra d'autres mobilisations, plus larges, dans notre secteur, mais aussi en lien avec le reste des précaires toujours plus nombreux, nombreuses dans toute la société.**
**Concernant la situation sanitaire actuelle, les AESH, au contact étroit avec les élèves, doivent bénéficier d'un vaccin anti-covid immédiatement.**

# DHG : Des moyens bien courts qui en disent long

Dans le second degré, le nombre d'élèves est toujours en augmentation (collèges et lycées) et pourtant des postes vont être supprimés partout. L'académie de Rouen n'y échappe malheureusement pas. Mais pourquoi faire des économies sur la formation de nos futur.e.s citoyen.ne.s ?
Quelques chiffres pour illustrer ce désastre annoncé :

Dans les collèges, c'est la Bérézina. Malgré les 158 élèves en plus prévus dans les collèges de l'académie, Mme la Rectrice via son DASEN aux ordres, enlève plus de 1200 heures poste ! Une hérésie quand on connaît la situation des collégiennes et collégiens de nos départements.

**Prévision Collèges 2021 :**
**-1260 Heures Poste (HP)**
**+ 900 Heures Supplémentaires (HSA)**

De nombreux collègues vont donc perdre leur poste, ou enseigner sur 2 ou 3 établissements. Les équipes vont donc se battre entre elles au sein même des établissements pour obtenir des heures (demi-groupe, « devoirs faits », etc.) poussant toujours vers plus d'individualisme (être bien vu et bien noté par le/la chef.fe) et brisant les liens de collectifs pour des pédagogies plus transversales. Les conditions d'apprentissage et d'enseignement vont encore se dégrader (on pensait pourtant être déjà au plus bas). Enfants en décrochage, perdus dans des classes toujours plus chargées, profs isolé.e.s, infantilisé.e.s, épuisé.e.s et découragé.e.s face à des problématiques qui sont désormais insurmontables. - Le plus beau métier du monde ? Celles et ceux qui partent en retraite à la fin de l'année se réjouissent d'arrêter de participer à cette comédie, car l'envie n'y est plus et les plus jeunes, très vite lassés, finissent par démissionner.

Dans les lycées, la rentrée 2020 avait déjà été synonyme de suppressions de postes, près d'une centaine, et il semble que ce mouvement se poursuive à la rentrée prochaine à cause d'une politique de recours désormais systématique aux heures supplémentaires.

**Prévision Lycées 2021 :**
**- 581 Heures Poste (HP)**
**+ 606 Heures Supplémentaires à l'Année (HSA)**

Malgré la crise sanitaire que les élèves subissent depuis désormais plus d'un an, engendrant des lacunes, du stress et des disparités encore plus grandes selon leurs catégories sociales, le gouvernement poursuit sa politique d'austérité avec toujours plus d'élèves dans les salles de classe (36 élèves devient la norme), toujours moins de dédoublements des classes, toujours plus d'heures supplémentaires par enseignant, toujours plus de contractuel.le.s… C'est tout le contraire que l'on demande depuis le début du confinement, c'est à dire plus d'encadrants afin de réduire les effectifs en classe et permettre à tous les enfants d'accéder aux écoles en toute sécurité.

**NON AUX HEURES SUPP !**

Les chef.fe.s d'établissement imposent désormais 2 heures supplémentaires aux collègues et voire beaucoup plus au prétexte des nécessités de service. Les collègues TZR font les bouche-trous sur plusieurs établissements et parfois hors de leurs zones d'affectation. Et enfin, les emplois du temps deviennent insupportables avec toutes ces heures à caser, les options, les spécialités et autres dispositifs. On passe sa vie dans l'établissement (avec les conditions d'équipement que l'on connaît) pour ne voir ses élèves que quelques heures.
Mais comment dire non quand on commence dans le métier ? Comment dire non quand on est seul.e dans sa matière ou dans sa zone de remplacement ? Comment dire non quand la situation économique est en crise et que son salaire de prof est si faible ?
Au niveau académique, on peut donc s'attendre à une limitation drastique des autorisations de temps partiels (congés formation, …)

**QUE FAIRE ?**

De très nombreux établissements, ont immédiatement réagi en découvrant leur DHG : motions en CA, manifestations avec les parents, audiences au rectorat, pétitions, rencontres avec les élus. Il faut poursuivre ainsi, car c'est en multipliant toutes les formes d'actions et de protestations locales que l'on pourra faire bouger les choses au niveau académique puis au niveau national. Le gouvernement et son ministre du budget n'accorderont des moyens supplémentaires que sous la pression de la rue, des articles de journaux, des blocages, des grèves reconductibles, etc.

**SUD Éducation 76/27 soutient tous les personnel de l'éducation qui refusent les heures supp, qui se mobilisent pour leurs bahuts. Participation aux caisses de grève, moyens de diffusion de vos événements (tracts, réseaux sociaux), participations aux négociations : Nous restons à vos côtés.**

# Une victime de plus du COVID19 : l'enseignement de l'EPS

Le lundi 18 janvier 2021, la nouvelle tombe : les cours d'EPS en intérieur sont suspendus. Annonce incompréhensible pour les profs d'EPS qui s'inquiètent du bien-être de leurs élèves et de l'avenir même de leur profession.

## INCOMPRÉHENSION

Mais dans le même temps, dans la majorité des établissements les cours se poursuivent à effectif complet, dans des petites salles (parfois non ventilées – car impossible), les élèves mangent à la cantine les uns sur les autres … alors pourquoi un traitement différent pour l'EPS ? Se rajoutent à ça, des conditions météorologiques très difficiles : vent, pluie, et une vague de froid très forte (entre -10° et -15° selon les régions) sur toute la France.
Bien sûr quelques manifestations se sont organisées nationalement, régionalement aussi, comme le mercredi 20 janvier devant le rectorat de Rouen, mais malgré une belle mobilisation et une audience obtenue, c'est très vite (trop vite) avec les larmes dans les yeux que les collègues sont retourné.e.s travailler (avec les remerciements et les encouragements de leurs IPR).

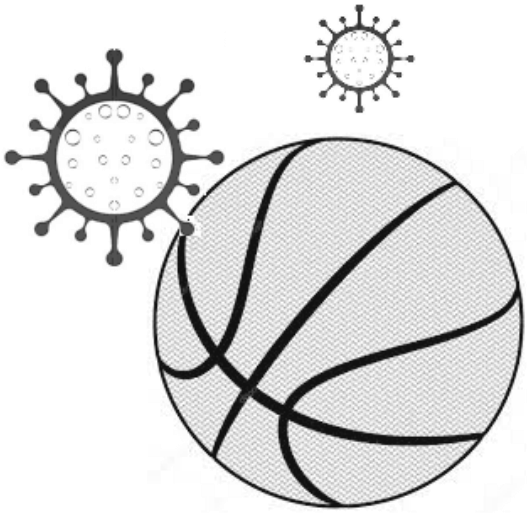

**SUD ÉDUCATION voit sur le terrain :**
- Des équipes d'EPS épuisées et découragées qui ont bien des difficultés à faire respecter un protocole sanitaire drastique.
- Des équipes en souffrance qui ne peuvent faire leur travail correctement et qui comparent leurs actions à de la garderie au vu des conditions de travail actuelles. Une drôle de garderie en fait, qui, plutôt qu'un contexte rassurant, comme on peut se l'imaginer, se montre véritablement anxiogène et expose lourdement les équipes. Un exemple avec les randonnées hors établissements, qui se font au taux de 1 accompagnateur pour 25/30 élèves ; si on considère qu'un enseignant est nécessaire en tête et fin de groupe, c'est donc 50/60 élèves qui randonnent. On pourrait se représenter l'étendue de la colonne en attribuant l'espace d'un mètre par élève plus un mètre de distanciation, soit au total environ 120/130m ; comment avoir une vue sur chaque élève dans ces conditions ? Est-ce légal ou responsable ? Il est, dans la réalité, impossible de faire respecter les distances ; les riverains reçoivent un concert de sonnettes, les papiers de bonbons volent, les téléphones sont de sortie et les vidéos fleurissent sur la toile !
A la fin de la semaine, l'enseignant aura marché... 40, 50km ?
- Des chefs d'établissement qui imposent des façons de faire aux équipes sans tenir compte des demandes de celles-ci, liées aux paradoxes des exigences sanitaires et du terrain. Les enseignant.e.s d'EPS se voient ainsi tenu.e.s d'assurer des cours réguliers en classe, devant évoluer vers une pédagogie inconnue et s'adapter aux cours magistraux dans l'instant, avec la nécessité de maîtriser les outils numériques -souvent défaillants… Prenez un.e collègue non EPS au hasard, confiez-lui une classe au pied du mur d'escalade ou à l'entrée de la piscine ; laissez mijoter 1h30 puis recueillez les impressions, le pouls, la tension ! Voici ce que vivent les professeurs d'EPS !

## SUD ÉDUCATION 76/27 continue de demander :

**- La possibilité donnée aux équipes d'organiser l'EPS en fonction des conditions locales : demi-groupe, distanciel, enseignement hybride, adaptations locales... c'est l'autonomie des équipes qui doit prévaloir avec la prise en compte du protocole sanitaire.**
**- La prise en compte du contexte lors des inspections.**

# Une entreprise privée adepte de l'optimisation fiscale se voit octroyer le marché des tests d'anglais à l'Université !

L'attribution d'un marché public fin décembre 2020 par le gouvernement a fait l'effet d'une petite bombe chez les enseignant-e-s en langues. L'objet de ce marché estimé à plus de 8 millions d'euros par an : l'organisation de tests et certifications en anglais pour des centaines de milliers d'étudiant-e-s en licence, BTS ou DUT. L'entreprise qui a raflé ce marché a une légitimité contestable : immatriculée à Chypre, elle est adepte de l'optimisation fiscale. Le corps enseignant est catastrophé.

Quatre entreprises s'affrontaient au départ et le duel final a opposé ETS Global, une société qui fait référence (à l'origine du célèbre test TOEFL), à PeopleCert, une entreprise fondée par un homme d'affaires grec et inconnue de la quasi-totalité des linguistes en France.
PeopleCert a cassé ses tarifs de 34,72 % pendant la phase de négociations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur dans le but d'emporter finalement le contrat.

Le choix de l'État est d'autant plus étonnant que PeopleCert pratique l'optimisation fiscale **agressive**. PeopleCert International Limited est la société de tête d'un groupe qui en compte une dizaine. Elle est immatriculée à Chypre, paradis fiscal européen très prisé, notamment des oligarques russes. En réalité, l'essentiel du travail est effectué par les sociétés grecques du groupe, dont la principale, PeopleCert Global Services, employait 210 personnes en 2017 – en Grèce, le salaire minimum est presque deux fois moindre qu'en France.

Étonnamment, PeopleCert Global Services réalisait seulement 412 000 euros de résultat pour 9,2 millions de chiffre d'affaires en 2018, tandis que la coquille chypriote PeopleCert International engrangeait 3,4 millions d'euros de profits.

Entre 2015 et 2019, PeopleCert International a accumulé plus de 15 millions d'euros de bénéfices à Chypre, où le taux habituel de l'impôt sur les sociétés n'est que de 12,5 %, soit trois fois moins qu'en France.

*« PeopleCert respecte la législation de chaque pays où il est implanté, en particulier la législation comptable, et y paie les impôts et taxes correspondants »*, informe Frédéric Borne, responsable du développement commercial de l'entreprise pour l'ouest de l'Europe.

De son côté, le Ministère de l'Enseignement supérieur déclare que, Chypre étant membre de l'Union européenne, *« l'implantation géographique du titulaire et de ses salariés n'a pas été prise en compte dans l'analyse des offres »*, car cela aurait été contraire au droit. Et sur l'optimisation fiscale, il ne fait pas de commentaire.

Une maîtresse de conférences en cultures anglo-saxonnes à l'Université Toulouse-Jean-Jaurès est allée voir leur site, et a pu constater qu'il comporte des fautes d'orthographe qu'on pourrait reprocher à des étudiant-e-s ! Mmm, ça sent bon le top niveau …

Les universitaires français.e.s sont nombreux.ses à s'élever contre le principe même de cette *« privatisation »* des tests d'anglais.
Comment ça marche ? Jusqu'en 2018, chaque étudiant.e avait la possibilité de passer une évaluation pour attester son niveau en langue et de l'inscrire sur son CV. Il/Elle pouvait opter pour un dispositif public et gratuit, le CLES, ou bien pour le fameux TOEIC organisé sur les campus, mais aux frais des candidat-e-s, ultra populaire dans les écoles d'ingénieur-e-s et les formations professionnalisantes. Édouard Philippe, Premier Ministre, a ensuite décidé qu'une certification en langue serait obligatoire pour toute une série de diplômes (licence, BTS, DUT…) et a jugé indispensable de contracter avec un prestataire privé, au motif que le CLES manquerait de reconnaissance internationale.

Depuis, la communauté universitaire dénonce avec force *« une gabegie annoncée »*, et *« une démonétisation des enseignements et diplômes accrédités par l'État »*, ou encore une *« atteinte au plurilinguisme »*. En septembre dernier, quinze associations de professeurs de langues ont lancé un recours devant le Conseil d'État contre les textes rendant ces certifications obligatoires.

Fin janvier, les mêmes ont attaqué l'attribution du marché à PeopleCert. *« La question de la légitimité de cette entreprise se pose, de même que la question de la pertinence des critères d'attribution du marché et des modalités de sélection de l'entreprise retenue »*, écrivent-elles dans un communiqué.

*« Conclu sans montant maximum »*, le marché est reconductible tacitement chaque année jusqu'en 2024. Or, s'il s'agit de tester 22 000 étudiant-e-s en 2021, le volume doit gonfler à 281 000 étudiant-e-s *« minimum »* sur l'année universitaire 2023-2024. D'après les estimations de deux maîtresses de conférences, le coût pour l'État pourrait alors dépasser 32 millions d'euros par an. *«* [C'est] *la moitié de l'enveloppe supplémentaire dévolue en 2020 à l'amélioration des conditions de vie étudiante »*, affirment-elles.

Plutôt que de développer son offre, PeopleCert a fondé son business sur le rachat de certifications développées par d'autres. *« Ils veulent se crédibiliser, mais leurs certifications en anglais sont des coquilles vides,* confie une figure du secteur qui a côtoyé de près PeopleCert, sous le couvert de l'anonymat. *On y voit bien leur philosophie : une plateforme qui délivre des examens créés par d'autres, mais pas un organisme de recherche et développement. Où sont les employés qui développent les items des tests de langues, où sont les psychomotriciens et statisticiens qui valident que la notation évalue bien ce qu'elle est censée évaluer ? »*

Le vice-président de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur, Cédric Sarré, interroge : *« Ont-ils des examinateurs accrédités en France ? Des centres d'accréditation ? Leurs certifications sont-elles déjà utilisées par d'autres universités ? À ce stade, nous n'avons pas d'informations. »*

*« Tous les services réalisés en France seront payés en France à des Français déployés sur le terrain »*, ajoute-t-il. Sans préciser si les corrections se feront en Grèce, pays où se trouve la grande majorité des salarié-e-s de PeopleCert …

**Pour SUD Éducation, l'éducation n'est pas une marchandise et la privatisation rampante de notre service public d'Éducation doit cesser.**

# Des pauvres à l'ENA : communication et bonne conscience à peu de frais

En Février 2021, le président Emmanuel Macron a présenté à Nantes la future réforme des écoles de la haute fonction publique (l'ENA, mais aussi l'INET, l'ENSP, l'EHESP et L'ENAP). Au lieu de supprimer l'École Nationale d'Administration, comme cela avait été annoncé pendant la crise des Gilets Jaunes, il est désormais prévu d'y créer des places supplémentaires réservées aux étudiant·e·s issu·e·s de milieux modestes. Ces places s'ouvriront dans les classes préparatoires et dans les hautes écoles citées, à hauteur annoncée de 15% de l'effectif total.

Ces hautes écoles, et E. Macron le reconnaît lui-même dans ses discours, sont des lieux où la reproduction sociale de l'élite est particulièrement criante. On constate d'ailleurs une aggravation du phénomène : la part des enfants d'ouvriers dans les promotions ne fait que décroître au fil des ans. Pourquoi ? Parce que la situation sociale française se tend et que les inégalités s'accroissent dans notre pays.

Là où on commence à loucher un peu c'est lorsqu'on entend l'ambition affichée de cette réforme : "*réparer l'ascenseur social". Ces quotas qui ne disent pas leur nom actent qu'il y a un problème de mobilité sociale. Y répondent-ils ? Non.*

D'abord, on peut faire remarquer que la lutte contre les inégalités sociales ne peut pas se baser sur la ventilation d'étudiants pauvres dans des hautes écoles. Les fonctionnaires « ascendants » qui en sortiraient appliqueraient de toute façon la même doxa libérale qui afflige actuellement leurs familles.

Mais nous ne nous attendons pas à ce que le gouvernement et le président changent de logiciel idéologique : la remise à plat des rapports de production et de domination au sein de la société n'est pas inscrite à leur agenda. Soit.

Pour autant, pour citer Clemenceau dans son discours du 30 juillet 1885, « joindre à la violence, l'hypocrisie » paraît aujourd'hui cynique : ainsi, feindre de se préoccuper du sort scolaire des plus pauvres tout en organisant méticuleusement la dégradation du service public d'éducation est hypocrite. Que valent ces quelques places réservées face à des classes à 35, 36, à un parcours dans les méandres de l'orientation de plus en plus obscur et anxiogène, à une sélectivité des facultés permise par Parcoursup, à des « destins » sociaux de plus en plus subis, à mesure que le libéralisme favorise et organise la concentration des richesses et la marchandisation des existences ? Ouvrir quelques places pour les pauvres d'une main, et saccager leurs collèges et lycées de l'autre, voilà à quoi on peut résumer l'action du gouvernement en matière d'éducation dans le secondaire ces dernières années.

Pire, on peut penser que ces quelques élus, s'ils peuvent se réjouir à un niveau individuel, seront en fait utilisés à l'inverse du processus annoncé. Ils constitueront des exemples bien commodes de méritocratie, d'ascension sociale dont on pourra dire « Vous voyez, c'est possible d'y arriver puisqu'ils et elles l'ont fait ! ». Ainsi ces 15% d'étudiant·e·s modestes serviront à la fois de vernis à la communication du président, mais aussi d'arme idéologique plus sournoise. Si on est pauvre, ce sera encore et toujours parce qu'on ne s'est pas donné les moyens de « traverser la rue »...

# Le projet de loi de sécurité globale : nouvel échelon dans la mise en place d'un État totalitaire

**Aux origines de ce mouvement de fond**

La notion de sécurité et en particulier de sécurité globale est récente mais elle a néanmoins déjà une histoire. Elle émerge après la chute du mur de Berlin. Nombre de politiques célèbrent à ce moment-là le triomphe du modèle libéral et la fin de l'histoire. Contre toute attente cela va inquiéter l'armée. En effet les différents états-majors comprennent vite que sans nouvelle menace, ils risquent de voir leurs budgets diminuer. Ils vont donc chercher et mettre en avant et en place un nouvel ennemi : des groupes d'individus qui menacent l'ordre établi, souvent des terroristes, de gauche si possible.

Le terme va apparaître pour la première fois aux USA en 2001 dans les cercles conservateurs qui ont l'oreille de Dick Cheney, ce qui va entraîner une première modification : la globalisation. Dès son apparition cette notion représente pour ses zélateurs la capacité d'un État à prévenir et à assurer à l'ensemble de ces membres un niveau maximum de sécurité face aux risques et menaces de toutes sortes.

Par rapport à la période précédente une grande modification s'opère : l'État ne doit plus se défendre qu'à ses frontières car l'ennemi principal vient aussi de l'intérieur. En France ce terme « sécurité » s'est récemment développé dans le titre des lois : 10 fois en 10 ans. Mais c'est la première fois qu'on lui adjoint l'adjectif « global » et cela n'a rien malheureusement rien d'anodin.

**Plus qu'une loi, un projet de société**

L'exposé des motivations de ce projet est limpide (contrairement au reste du texte) : « l'idée est d'intégrer plus directement l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la sûreté autour d'un continuum de sécurité ». Ce continuum impliquant une synergie entre les différents acteurs (police, gendarmerie, police municipale, agents de sécurité privés) et globalisation des moyens de surveillance. Pour assurer « La sécurité des Français en toute heure et en tout lieu »

Bien entendu aucune étude ne permet de dire que la vidéo surveillance fait baisser le taux de délinquance ni augmenter le taux d'élucidation…

**Après celle de la santé et de nombre de services publics : privatisation du maintien de l'ordre**

Plusieurs articles, quand on les croise, font froid dans le dos. L'objectif sous couvert d'augmentation de l'efficacité et de globalisation des moyens, met en place une privatisation de la police. En effet afin de permettre à tous (police municipale et agents de sécurité privés) d'être plus efficaces, la loi leur permet un accès à tous les fichiers.
Il y a une volonté de délégation à la police municipale et au privé des fonctions régaliennes de maintien de l'ordre.

**Une augmentation de la surveillance de tou-te-s**

Cette augmentation des pouvoirs de la police municipale aura pour conséquence une augmentation de la surveillance via une augmentation du nombre d'agents de surveillance (police municipale et agents privés). La police municipale aura des pouvoirs proches de la judiciaire et les agents privés verront leur pouvoir de palpation augmenté. Encore une fois les exposés des motifs de la proposition de loi sont clairs : « les acteurs de la sécurité privée sont un maillon essentiel du continuum de sécurité en France, il faut développer les conditions d'un partenariat de confiance en encadrant mieux le recours à la sous-traitance. » L'objectif et ce que permettent plusieurs articles de la loi c'est la privatisation des fonctions de la police !

La police municipale et les agents de sécurité privés verront leurs pouvoirs augmenter en amont de l'infraction avérée. Une fois l'infraction avérée la police prendra les choses en main et pourra remplir ses statistiques. Pour ce faire policiers municipaux et agents privés auront accès à toutes les images, tous les fichiers et le texte n'empêche pas le recours au privé pour visionner et traiter ces images.

**Une surveillance généralisée : rendre légal ce que la technique rend possible**

La loi autorise les entreprises de transport à doter leurs véhicules de caméras pour filmer en frontal. Cela permettra notamment dans les grandes villes aux heures de pointe une surveillance quasiment continue de l'espace public. Cette mesure est annoncée comme expérimentale mais imagine-t-on l'État dire dans 2 ans aux entreprises privées qui auront acquis ce matériel onéreux que c'est fini et qu'il faut le remballer ? Les entreprises de transport pourront transmettre leurs images sans qu'il y ait eu la moindre infraction commise dans le véhicule.

Cette surveillance généralisée délègue beaucoup au privé (transport, banque, …)
Plusieurs mesures contenues dans la proposition de loi sont très inquiétantes. Ce sont des mesures de technopolice : vidéo-surveillance dite intelligente, capteur sonore, thermique, d'odeur et d'image mobile parfois sur drone éventuellement associé à de la reconnaissance faciale. Cela implique une atteinte à la vie privée, à la liberté d'expression, d'opinion et de manifester. En effet le sentiment, justifié, d'être surveillé conduit à se surveiller, se censurer. L'interdiction par le conseil d'Etat d'une tentative de surveillance par drone du respect des gestes barrières n'a pas été respectée.

**Non à la privatisation de l'espace public : la rue est à nous !**

L'ensemble des articles de ce projet de loi instaure, dans la loi commune, un maillage très important du contrôle social. Nous assistons à une séquence législative où la loi qui va réglementer les activités des forces de police est directement téléguidée par ses propres demandes : la loi doit permettre ce qui est technologiquement possible dans le contrôle et la surveillance. Elle prévoit que le public sera informé sauf si les conditions l'interdisent ! Autant dire qu'il ne le sera jamais !

Le fil conducteur de ces dispositions est le changement de conception de l'espace public qui, d'espace collectif assurant la liberté d'aller et

venir, devient un espace contrôlé où chaque individu ou groupe est potentiellement suspect.
C'est une remise en cause du fait que l'espace public appartient à tous, que la rue est à nous !
Le nassage ou le « confinement » des manifs parisiennes sur des places sont des exemples de la transformation des protestataires en ennemis.

**Vers une société totalitaire ?**

Cette loi nous ferait entrer de plain-pied dans la surveillance de masse.
Pour l'instant l'ensemble de ces données ne serait peut-être pas traité par manque de moyens.
On peut légitimement s'inquiéter du projet de couplage des images avec les technologies de reconnaissance faciale, ainsi que de leur renforcement par les possibilités de l'intelligence artificielle (Cf. le livre blanc de la sécurité intérieure de novembre 2020).

Depuis 2014 une dizaine de lois construisent un système autoritaire réduisant les libertés. On assiste à la mise en place d'un état d'urgence permanent inscrit dans le droit commun.

Intensification de la répression

La répression s'exerce non seulement sur des faits, mais sur des intentions supposées. Par exemple, dans le délit d'intrusion sur les campus, la loi pénalise un droit : la liberté de mouvement sur la base de la suspicion d'une volonté de troubler l'ordre !
Il en est de même pour les articles qui tentent d'empêcher de filmer et de prendre des photos (art 24).
Dans la dernière partie de la loi, l'interdiction de toute remise de peine, revient à une extension de la notion de terrorisme : l'individu violent avec un policier devient terroriste ».
On constate aussi une multiplication des gardes à vues sous tous les prétextes, même celui d'une intention supposée !

**Contre cette loi : mobilisons-nous !**

Le seul endroit aujourd'hui où cette loi est contestée c'est la rue, seules les mobilisations ont permis d'infléchir un peu le contenu du texte (Cf article 24).

**Ce qu'il nous faut arracher c'est le retrait pur et simple de cette loi.**
**La rue est à nous !**

## FAISONS DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME UNE RÉALITÉ !

**Un combat de toute l'année**
Le 8 mars n'est pas un rituel annuel à honorer, mais un des temps forts d'une lutte au quotidien pour les droits des femmes à gagner et à préserver. Oui à préserver aussi, car l'adhésion croissante à une idéologie droitiste et l'individualisation des parcours peuvent provoquer des reculs. Si l'on constate des avancées en matière de droit à l'avortement comme en Argentine récemment, il s'opère aussi des remises en question inquiétantes comme en Pologne. C'est pourquoi en France nous devons rester vigilant-e-s pour que, notamment, le droit à l'accès à l'avortement ne soit pas menacé.

# On n'avance pas !

La loi sur l'égalité salariale existe, il faut l'appliquer. Or, aujourd'hui encore :

- Les femmes gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes : chaque jour, à partir de 15h40, les femmes ne sont plus payées.
- En 2017, en France, les femmes salariées du secteur privé qui avaient trois enfants ou plus gagnaient en moyenne 47,5% de moins en revenu salarial net que les hommes*.
- Le taux de formation pour les femmes diminue progressivement en fonction du nombre de naissances d'enfants*.
- 80% des temps partiels (en grande majorité imposés ou contraints) sont occupés par des femmes, soit 28,4% des femmes contre 8,3% des hommes* : une situation qui les précarise et les appauvrit.
- La retraite des femmes est en moyenne inférieure de 41% à celles des hommes, 28% en intégrant la pension de réversion*.
- Les femmes gèrent encore très majoritairement les tâches domestiques et l'éducation.
- L'orientation dans les études demeure fortement genrée, faisant écho à bien des stéréotypes. Si les femmes réussissent très bien dans les études supérieures, par exemple seulement 28,1% de ceux qui sortent d'une école d'ingénieur-e-s sont des femmes*.
- Peu d'œuvres produites par des femmes sont présentes dans les programmes scolaires.
- Il n'existe pas en milieu scolaire de sensibilisation à la prévention des violences intra-familiales.
- Dans les pays les plus pauvres, seulement 2% des filles terminent l'enseignement secondaire.
- Une femme sur deux est sur le marché du travail dans le monde contre neuf hommes sur dix.

---

**Pour enfin renverser l'ordre des choses, SUD Éducation 76-27 revendique :**

- **L'égalité salariale maintenant !**
- **La forte revalorisation salariale des métiers féminisés, et la fin des temps partiels imposés ou contraints.**
- **La vraie prise en compte de l'égalité dans l'éducation et la formation.**
- **L'accès gratuit aux protections menstruelles aux lycéennes, étudiantes et jeunes travailleuses (stagiaires, apprenties, services civiques, …).**
- **L'égalité dans la prise en charge des tâches domestiques et le renforcement des services publics de la petite enfance.**
- **Le financement par l'État des associations de lutte contre les violences faites aux femmes.**
- **Le respect des droits acquis, leur augmentation et leur plein exercice.**

**Données du Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances*

# Les Sans-Papiers en Seine-Maritime, ou comment la préfecture organise la chasse aux migrant-e-s

La chasse aux étrangères et étrangers est ouverte, un peu partout en France, mais tout particulièrement dans le 76. SUD Éducation 76-27 est partie prenante du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), et à travers lui a co-signé avec des associations et syndicats (les États Généraux des Migrations, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France et bien d'autres) une lettre ouverte dénonçant les pratiques de la préfecture de Seine-Maritime.

Depuis plus d'un an, le préfet de Rouen met en place toute une batterie de stratagèmes pour empêcher les étrangères et étrangers du département d'accéder à leurs droits, et notamment à une régularisation de leur situation :

- Entre février et mai 2020, plus de 150 demandes de titre de séjour, datant parfois de plus de 2 ans alors que le délai légal de réponse de la préfecture est de 4 mois, ont fait l'objet d'un refus d'enregistrement pour des raisons de forme, jugées à chaque fois illégales par le tribunal administratif de Rouen. Entre autres, l'ajout de l'obligation de joindre au dossier un timbre fiscal de 50 euros, avec effet rétroactif sur tous les dossiers déjà déposés et non encore traités. Si les familles qui ont saisi le tribunal administratif ont obtenu raison, celles qui avaient préféré faire un recours amiable auprès de la préfecture ont reçu pour toute réponse des OQTF (Obligations de Quitter le Territoire Français) !

- Un arrêté préfectoral du 6 mars 2020 a rendu obligatoire l'envoi sous forme dématérialisée de toute une catégorie de dossiers de demande de titre de séjour, au mépris de la loi ! Si cet arrêté a finalement été abrogé le 20 mai 2020, permettant en théorie à nouveau des envois postaux, de nombreux dossiers envoyés de la sorte sont encore retournés à l'expéditeur avec pour consigne de les déposer sous forme dématérialisée (un PDF par document, une procédure exigeant un accès suivi à son adresse mail et son téléphone mobile, autant dire que les étrangères et étrangers en situation précaire ne peuvent pas déposer de dossier dans ces conditions).

- Quelles que soient les démarches, une prise de rendez-vous par internet est désormais obligatoire pour accéder aux services préfectoraux liés au « droit des étrangers ». Un vrai parcours du combattant : création d'un compte sur demarches-simplifiees.fr, avec tout son État-Civil et ses coordonnées, un numéro de téléphone et un e-mail valides, une case à cocher « je m'engage à me comporter de manière calme et respectueuse en préfecture », la validation de deux confirmations, et parfois l'attente d'un message de validation qui peut prendre plusieurs mois avant d'être autorisé à sélectionner un créneau de rendez-vous, souvent 3 ou 4 mois après ! Largement le temps de retomber en situation irrégulière, de perdre ses aides ou son emploi…

À ces embûches administratives s'ajoutent les refus quasi-systématiques des régularisations sauf pour les personnes régularisables de droit. Les travailleuses et travailleurs sans-papiers qui rentrent dans les critères de régularisation de la circulaire « Valls » du 28 novembre 2012 ne sont plus régularisé-e-s. Idem pour les parents d'enfants scolarisés, qui attendent pourtant d'avoir 5 ans de présence en France et 3 ans de scolarisation des enfants, dans des conditions parfois inimaginables, pour satisfaire aux critères de cette circulaire. Plus aucune perspective de régularisation pour ces familles qui renoncent parfois à effectuer leur demande de peur de recevoir en retour l'OQTF qui est devenue la règle. Eh oui, le préfet de Seine-Maritime respecte la circulaire « Valls », mais uniquement le passage rappelant que la régularisation se fait à discrétion du préfet...

La conséquence dans l'éducation : des enfants scolarisés qui sont renvoyés avec leurs parents au beau milieu de leur cycle scolaire ; des lycéen-e-s devenu-e-s majeur-e-s que la préfecture veut expulser avant le bac ; de jeunes étudiant-e-s qui ne peuvent pas s'inscrire à des études supérieures, des élèves qui décrochent car ils vivent sans perspective et dans la peur… Cette année encore, une lycéenne du lycée Les Bruyères a reçu une OQTF au beau milieu de son année de terminale ! La mobilisation exemplaire de toute la communauté éducative, des parents et des amis, la médiatisation de l'affaire, ont permis de faire reculer la préfecture mais son obligation de départ est seulement repoussée en juillet… Mais que se passe-t-il pour tou-te-s les jeunes étrangères et étrangers dont le cas n'a pas autant mobilisé, dont les parents sont plus isolés, dont les résultats scolaires sont moins éblouissants ? Trop souvent ces jeunes sont renvoyé-e-s de France sans aucune considération, au mépris de leur construction personnelle et de leur vie, avec parfois des justifications insultantes de la préfecture devant les associations, justifications aux relents colonialistes et civilisateurs : la nécessité que ces jeunes aillent transmettre dans leur pays d'origine les valeurs et savoirs qu'ils ont acquis-e-s en France, pour participer à son développement et partager avec d'autres la chance qu'elles et ils ont eue.

En Seine-Maritime, les étrangers n'ont aucune chance ; pourtant, dans des départements limitrophes, la circulaire « Valls » est appliquée. Seule une mobilisation massive en faveur des droits des étrangers peut permettre de faire cesser ces injustices, ces inégalités de traitement, ce mépris pour des personnes considérées comme opportunistes alors qu'elles ont risqué leur vie et ont abandonné leurs racines pour venir en France.

Mais il faut aller plus loin. Le CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) est le seul code qui cible uniquement une partie de la population française. Il est extrêmement discriminatoire et de plus en plus répressif et restrictif au fur et à mesure des réformes. Les droits des personnes ciblées par le CESEDA sont restreints sur la seule base de leur nationalité, certaines sont privées de leur existence légale, exercent un métier sans bénéficier du droit du travail, ou sont des résidentes de seconde zone. Les étrangères et étrangers n'ont pas toujours eu un traitement juridique d'exception. Cela ne date que de la fin du XIX$^{e}$ siècle.

**SUD Éducation revendique la régularisation immédiate de tou-te-s les sans-papiers. Comme la FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s, www.fasti.org) qui propose un argumentaire détaillé, demandons l'abrogation du CESEDA !**

# Protocole COVID: du POGNON il y en a dans les caisses de l'État...

Les mesures prises dans les protocoles sanitaires successifs depuis le printemps dernier dans l'éducation nationale sont mises en place « autant que possible » faute de moyens. Mais ne ce n'est pas avec des « mieux que rien » qu'on placera le système éducatif « au cœur des plans du gouvernement pour sortir de cette crise et doter les jeunes des compétences et des qualifications dont ils ont besoin » comme le préconise Angel GURRIA (secrétaire général de l'OCDE) lors de la publication de l'édition 2020 de Regards sur l'éducation.

La crise économique, de par une croissance ralentie, des recettes fiscales en baisse, l'augmentation du coût de la santé et de la protection sociale, menace l'école. Cela est d'autant plus vrai en France que la part de l'éducation dans les dépenses publiques est faible puisqu'elle s'élève à 7,8% en France et est inférieure de deux points à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (9,8%). En France, dans le 1er degré, elle représente 2,1% contre 3,4% dans les pays de l'OCDE. Depuis 2012, les dépenses annuelles d'éducation par élève évoluent d'ailleurs moins vite en France (+ 0,3%) que dans l'OCDE (1,3%).

Alors, pouvons-nous vraiment dire que nous, nos élèves et l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, soyons choyés ?

Nous sommes à la moitié de l'année scolaire 2020-2021. Le constat est accablant. Rien n'a été donné pour que le retour à l'école se fasse dans le respect du rythme des élèves et des conditions sanitaires. Les classes sont toujours aussi surchargées (en moyenne, en France, les élèves, dans le premier degré, sont 23 par classe contre 21 dans les pays de l'OCDE. Au collège, ils sont 25 en France contre 23 dans les pays de l'OCDE), les élèves en difficultés n'ont pas bénéficié d'aides supplémentaires pour les aider à réinvestir l'école et acquérir les savoirs nécessaires pour la suite de leur scolarité, et les injonctions contradictoires des différents protocoles depuis la rentrée n'ont fait qu'amplifier le stress dans un contexte déjà très anxiogène.

La « rentrée dans la joie » que vous nous aviez promise, M. BLANQUER, a fait chou blanc. Votre mépris pour les élèves et les personnels est scandaleux et met en danger des enfants, des jeunes, des professionnels et leurs familles. L'augmentation du nombre de contaminations est une parfaite illustration que le respect de la distanciation seulement lorsque cela est « matériellement possible » est une escroquerie : en Normandie, au 12 février et comparativement à la semaine précédente, on note une augmentation de 13% d'élèves contaminés et de 62% du nombre de classes fermées (21% en Seine Maritime, 89% dans l'Eure et 4 fermetures dans la Manche contre aucune précédemment).

Au niveau national, le constat est similaire avec fin janvier, une forte hausse des contaminations (+30% chez les élèves et 40% chez les adultes).

Pourtant, il arrive au Rectorat de freiner la fermeture de certains établissements malgré une situation sanitaire préoccupante. C'est le cas pour une école dans le Calvados près de Vire, école pour laquelle le rectorat a attendu une semaine avant de décider de la fermeture de l'école malgré 4 agents contaminés dont une enseignante et la directrice.

Le constat est clair : les chiffres sont cachés, voire tronqués depuis septembre, l'attitude du rectorat et du ministère de l'éducation nationale participe au fait qu'on ne s'en sorte pas !

Dans ce contexte, qu'ont décidé nos dirigeant-e-s moins de 15 jours après avoir déjà modifié le protocole ? Un allègement des mesures ! Une classe ne fermera qu'après 3 cas positifs de fratries différentes (contre 1 cas précédemment concernant le variant britannique). Les élèves, eux, seront considérés comme contacts à risque mais concernant les personnels, « une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque » car, faute de remplaçants, les personnels doivent continuer à aller travailler …... quoi qu'il en coûte.

D'autres exemples montrent l'amateurisme du gouvernement quant à la gestion de la crise sanitaire dans les établissements scolaires. Le soi-disant renforcement de l'aération des locaux et du nettoyage sans personnel d'entretien supplémentaire, le port du masque de catégorie 1 pour tout le monde, chose tout à fait incontrôlable (et cette fois promis, sans zéolithe d'argent), la formation des enseignant-e-s aux gestes barrières et à leur respect auprès des élèves, appuyée par le personnel médical de l'éducation nationale (rappelons quelques chiffres nous ramenant à la réalité, il existe 900 médecins scolaires pour 12,5 millions d'élèves !), la surveillance de la qualité de l'air intérieur par des capteurs de CO2 invisibles, l'aération des salles de classe toutes les heures quelques minutes (encore faut-il y penser dans le tumulte de la gestion de classe), l'absence de moyens donnés à la gestion d'une suspicion de COVID chez un élève (où isoler l'élève et sous la surveillance de qui ?), simple rappel, il n'y a pas de personnel supplémentaire dans les écoles pour gérer tout cela.

Les élèves s'épuisent, les personnels aussi et il n'y a pas de lumière au bout du tunnel. L'ouverture des écoles à n'importe quel prix permet à l'économie de tourner et l'argent rentre dans les caisses de l'état et des multinationales

Cette crise exacerbe les inégalités à l'école et ailleurs. Ce sont les plus fragiles qui en payent le prix fort sous le regard méprisant des plus riches. A l'aube de l'apparition de nouvelles épidémies, il est essentiel de mesurer l'urgence de l'avertissement lancé par la pétition « Brevets sur les vaccins anti-covid, Stop. Réquisition ! » qui préconise la mutualisation de nos ressources, la prévention, le renforcement de notre système de santé, la prise en compte des paramètres environnementaux car il apparaît clairement que ce sont les seuls remparts, avec l'éducation des générations futures, qui permettront à chaque habitant de cette planète, a minima, de pouvoir améliorer ses conditions de vie, sinon, de pouvoir sauver ce qu'il reste à sauver pour le monde d'après.

…….....

**ET NOUS ON IRA LE CHERCHER POUR POUVOIR EDUQUER !**

*Pour signer la pétition « Brevets sur les vaccins anti-covid, Stop. Réquisition ! »*

# Communiqué de presse pour la voie professionnelle

Jean Michel Blanquer poursuit sa politique de destruction de la voie professionnelle sans tenir compte de la crise sanitaire exceptionnelle que nous subissons. Il prétend en faire une voie d'excellence, mais en réalité, aveuglé par son idéologie libérale, il n'a de cesse de l'ignorer, de la démanteler et de l'appauvrir.

De l'ignorer, comme le prouve sa communication concernant les adaptations de la session 2021 du bac-calauréat général et technologique. Il n'y a qu'un paragraphe concernant les examens dans la voie professionnelle, dans lequel il multiplie les approximations et les oublis, laissant ainsi les personnels dans l'incertitude. Les CAP et l'épreuve orale qui comptera pour moitié dans l'obtention du chef-d'oeuvre ne sont pas évoqués. La mise en place de ce dispositif est un échec et les élèves de CAP ne pourront pas être évalué·es équitablement pour cette session 2021. Ces élèves, qui conjuguent les difficultés, ne doivent pas essuyer les plâtres de cette épreuve orale.Pour l'intersyndicale, dans le contexte sanitaire actuel, il est indispensable de neutraliser la session 2021 du chef-d'oeuvre.

De la démanteler, comme en témoigne le bilan catastrophique de sa réforme qui s'attaque aux heures disciplinaires et à la qualité des contenus de formations en empilant chef-d'œuvre, co-intervention et heures d'accompagnement personnalisées dont beaucoup sont dédiées à l'orientation. Les adaptations de la co-intervention en terminale organisent la concurrence entre les disciplines tout en démontrant l'essoufflement et l'échec de ce dispositif. Cette réforme amplifie la perte de sens du métier ressentie par de nombreux et nombreuses collègues. L'intersyndicale exige d ministre qu'il renonce à sa réforme et qu'il légifère rapidement pour redonner du temps d'enseignement général et professionnel aux jeunes dans l'objectif d'améliorer leur poursuite d'études et leur insertion professionnelle.

De l'appauvrir, car la réforme de la voie professionnelle a aussi un objectif comptable.La réduction drastique des volumes horaires enseignés dans le cursus de formation du CAP et des Bacs pros se traduit, sur trois ans, par des suppressions massives de postes.Dans les DHG, elles sont grossièrement camouflées par l'explosion, sans précédent,des heures supplémentaires. Les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves ne cessent de se dégrader d'autant que le mixage des publics se développe. La loi Pénicaud de septembre 2018 achève le sous-financement des lycées professionnels en faisant passer la part hors quota de la taxe d'apprentissage, de 23% à 13%. Les 87% restant vont aux CFA. De plus, le gouvernement a débloqué plus de 1 milliard d'euros pour soutenir l'apprentissage. Sa priorité, par une mise en concurrence faussée, est bien la destruction de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Face à ce mépris et à ces attaques multiples, des mobilisations locales s'organisent et se multiplient dans beaucoup d'établissements, notamment pour combattre les suppressions de postes et les fermetures de sections. Nos organisations syndicales CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNALC, SUD Éducation, CNT Éducation soutiennent l'ensemble de ces luttes et appellent à poursuivre les mobilisations en cours. Elles réitèrent leur demande d'un plan d'urgence pour la voie professionnelle. Nos organisations se reverront début du mois de mars pour proposer aux personnels des cadres unitaires de mobilisations, notamment face aux annonces du ministre à la suite du Grenelle.

**RESF Rouen :**
Maison des associations
22 Bis rue Dumont D'Urville
76000 Rouen

Le RESF reçoit les familles tous les mercredis sur rendez-vous entre 16h00 et 17h00

Téléphone d'urgence: **06.68.63.20.05**

resf Réseau Education Sans Frontières

**PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE**
**Mel: sudeduc7627@orange.fr, sur la toile: https://sudeduc7627.org**
**https://www.facebook.com/sudeducation7627**

**ROUEN** : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN
☎(&fax) : 02 35 89 89 83,
☎:06 68 63 20 05
→ Lundi : Après-midi (sur RDV)
→ Mardi : 08h30 - 16h30
→ Mercredi : 09h00 - 12h00
& Après-midi (sur RDV)
→ Jeudi : 09h00 - 17h00

**EVREUX :** Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎: 09 50 50 86 15 (sur RDV)
**LE HAVRE :** Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎: 02 32 92 18 85
**DIEPPE** : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1er jeudi du mois, 15h00-18h00
✉: solidairesdieppe@gmail.com